

FORMATION HYGIENE DE LA VENAISON



Cette formation est **obligatoire** pour toute personne souhaitant **commercialiser de la venaison**, y compris dans le cadre de repas de chasse ou associatif. Elle permet d'obtenir un agrément d'examinateur en hygiène alimentaire, autorisant à pratiquer un examen initial sur une carcasse de gibier afin de garantir la qualité sanitaire de la venaison.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Date :** Dès qu'un groupe est constitué, la Fédération vous contactera pour fixer une date de formation.
- Groupe :** 20 participants maximum.
- Durée :** Une demi-journée.
- Lieu :** Abattoirs de Surgères et de Montguyon.
- Public :** Tous les chasseurs.
- Âge minimum :** 16 ans (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).
- Tarif :** Gratuit pour les adhérents à la FDC17 (chasseurs ayant validé leur permis en Charente-Maritime) et 100 € pour les non-adhérents.

PROGRAMME

- Présentation du Paquet Hygiène.
- Connaissance des circuits de venaison.
- Bonnes pratiques d'hygiène.
- Réalisation d'un examen initial : aspects théoriques et pratiques.
- Identification des principales pathologies.
- Techniques d'éviscération.
- Recherche de la trichine.
- Tuberculose bovine.

CONTACT

-  | 05 46 59 14 89
 | fdc17@chasseurs17.com
 | www.chasseurs17.com

INSCRIPTION À REMPLIR

► Joindre OBLIGATOIREMENT avec l'inscription :

- Un chèque de caution de 50 € (restitué après la formation).
- Et un chèque de paiement de 100 €, si vous n'êtes pas adhérent à la FDC17.
- Une enveloppe libellée à votre adresse et convenablement affranchie.

NOM/PRÉNOM :

LIEU DE FORMATION SOUHAITÉ : Montguyon Surgères

ADRESSE POSTALE :

TÉLÉPHONE :

MAIL :

FAIT LE : / /

SIGNATURE :

► À retourner par voie postale à l'adresse :

Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime
Saint Julien de l'Escap - BP 64 - 17414 SAINT JEAN D'ANGELY Cedex